

**Procès-Verbal du Conseil d'Administration Extraordinaire
du Jeudi 20 Mars 2025 à 18h30
Salle PPR**

Abed KARNOUB	X	Nicolas HINFRAY	EX	Martine RENAULT	X
Alexandre DUROY	X	Fabienne LASNEL	EX	Maxime NELLO	A
Annie FECAMP	EX	Frédéric BELLENGE	X*	Monique NOTHIAS	X
Annie PINAREL	EX	Gérard VAVASSEUR	X	Nicole POTEL	X*
Bénédicte FERRY ABITBOL	EX	Gérard GERBIN	X	Pascal CAUCHOIS	X
Brigitte ZAMMIT	X	Jean Claude CARON	EX	Patrick LELIEVRE	X
Lise DEBRAY	EX	Jeanine MAURICE	X	Renée LOUVEAU	EX
Christophe MAUVIEL	X	Jocelyn ZAMMIT	EX	Rodolphe RENAULT	X
Corinne BOITOUT	X	Joëlle LECLERT	EX	Thierry SEGARRA	EX
Cyril QUENET	X	Laure WILLERVAL	EX	Sylvie BEUVANT	EX
Dominique CAUCHOIS	X	Laurent BERTHEAU	EX		

X Présent / EX: Excusé / A: Absent / X*: Représenté / D: Démission

Invitée (Club Féminin) Nadia LEMOINE

Invitée (Pétanque) Christine LAMURE

Nicole POTEL > Sandrine RENAULT

Frédéric BELLENGE > Damien BARIAU

Pouvoir		
Fabienne LASNEL	à	Rodolphe RENAULT
Nicolas HINFRAY	à	Patrick LELIEVRE
Jean Claude CARON	à	Abed KARNOUB
Renée LOUVEAU	à	Abed KARNOUB
Bénédicte FERRY ABITBOL	à	Dominique CAUCHOIS
Lise DEBRAY	à	Dominique CAUCHOIS
Jocelyn ZAMMIT	à	Brigitte ZAMMIT
Joëlle LECLERT	à	Pascal CAUCHOIS
Thierry SEGARRA	à	Pascal CAUCHOIS
Sylvie BEUVANT	à	Patrick LELIEVRE
Annie PINAREL	à	Martine RENAULT

Avant de démarrer le Conseil d'Administration, Le Président adresse à Annie, sa famille et ses proches toutes ses sincères condoléances, suite au décès de Joseph Pinarel.

Le président informe que la cérémonie aura lieu à Bourg Achard à 10H Le Vendredi 21 Mars 2025. Aucune fleur n'est souhaitée, une urne sera mise à la disposition. L'A.F.S.S.O. participera

Le Président présente Sandrine Renault, Secrétaire de la Section A.F.S.S.O. Gym Corps Accord, venue représenter Nicole

1/ Invitation Mairie du Lundi 24 Mars 2025 à 18H00 :

Le Président informe l'assemblée qu'une invitation a été envoyée à tous les Présidents de sections sauf les membres du bureau et les membres élus au Conseil d'Administration

Après avoir demandé l'ordre du jour, les points suivants seront évoqués :

- Cerfa Foot
- Mezzanine
- Dossier de subvention

Le Président débute en précisant qu'il est tout à fait favorable aux réunions, pour faire avancer le débat, à partir du moment que les échanges soient courtois et sereins.

Le bureau, les membres élus au Conseil d'Administration sont écartés de cette réunion, sans explications.

Le bureau a donc décidé de réunir l'ensemble du Conseil d'Administration en session extraordinaire.

Le Président précise qu'il est le garant, avec son bureau, de la bonne application de la gestion de l'association, et de répondre aux questions si besoin.

Pour l'Assemblée, les sujets à l'ordre du jour ne concernent pas toutes les sections, en effet, sont concernés par le Cerfa, le Foot et le Président, la Mezzanine, par les sections Danse, Gym CAC et le Karaté, puis le Dossier de subvention, par le Président.

Le débat s'oriente vers le Cerfa Foot, mettant en lumière, la pertinence de cette action, c'est-à-dire, en matière d'éclairage (led au lieu d'halogène), en matière d'écologie et de consommation, et de mise aux normes

Alexandre précise que le montant du don s'élevant à 16 500 € a été transmis à l'A.F.S.S.O. Foot Académie, l'A.F.S.S.O. a donc transmis un Cerfa à la Société.

Le Président informe qu'un courrier cosigné avec Alexandre a été envoyé à Mme La Maire précisant qu'il est possible d'annuler le Cerfa et qu'un courrier sera envoyé pour accord avant d'entamer toutes procédures de CERFA sur des biens communaux.

Le Président informe le Conseil qu'il est convoqué par Mme La Maire Vendredi 21 Mars 2025 à 17H00 pour voir des détails sur le budget. Brigitte sera présente, Le Président la remercie pour son implication. Le Président interviendra pour en savoir plus et informera l'ensemble du Conseil d'Administration.

Après un tour de table, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide la nécessité que le bureau soit présent à cette réunion.

2/ Investissement Section Pétanque :

- D'une armoire basse : 50€ sur le bon coin sinon, Env.168€ (Gym CAC)
- D'un filet à traîne de balayage : 237€ (2mx 1m50)

Gérard expose ses besoins d'achats :

- L'armoire basse (Ferme Sourdille) permettra de ranger la vaisselle de la section, elle sera située sous la fenêtre de la cuisine
- Le filet à traîne de balayage, permet d'égaliser le terrain. Lors de la tempête qui avait soulevé le cabanon en bois, l'ancien filet avait disparu

Après un tour de table, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte les investissements demandés. Gérard remercie celui-ci

Compte rendu avec Mme La Maire du Vendredi 22 Mars 2025 (détails sur le budget)

Présence :

- Mme La Maire, Chantal Vardon (2^{ème} Adjointe), Marie Brière (4^{ème} Adjointe), Brigitte Zammit (Trésorière Adjointe A.F.S.S.O.), Pascal Cauchois (Président A.F.S.S.O.)

1. Mme La Maire demande des explications sur le Dossier de Subvention

- Pourquoi un écart sur le montant des assurances
- Pourquoi un écart sur le montant des salaires et charges
- Pourquoi un écart sur les frais bancaires

Pascal note et propose de regarder chaque point et d'y répondre. Il ajoute que chaque section transmet son prévisionnel, puis, tous les retours sont compilés sur un seul tableau (Cerfa). Il nous est difficile de vérifier point par point.

2. Mme La Maire demande à ce que le compte courant soit ajouté au bilan

Brigitte intervient en précisant qu'il n'est pas obligatoire de le faire apparaître, seul le budget réalisé de l'année écoulé doit être transmis.

Cependant, Pascal souligne que nous sommes tout à fait disponibles pour partager tous les documents avec des explications d'où les courriers du 26 Février 2025 et du 05 Mars 2025. Les documents sont montrés à Mme La Maire ainsi que les modes de fonctionnement.

Puis, Mme La Maire évoque le Livret A. Pascal explique que ce livret permet de subvenir à des risques qui sont identifiés (Prudhomme, Arrêt d'une section, futur projet...) et rappelle qu'avec 32 activités, ce chiffre n'est pas si énorme. C'est pour cela que nous voulons être prudent à la publication de ces chiffres.

Pascal montre donc le suivi mensuel des comptes courant et le suivi du Livret A, et précise être favorable à un échange comme celui-ci plutôt qu'une publication sans explications.

Ensuite, Mme La Maire précise qu'une association n'a pas le droit d'avoir des excédents. Pascal rétorque qu'à partir du moment que l'excédent est justifié alors, c'est possible. Il s'agit de réserves structurelles destinées à servir l'association dans un but précis à court ou moyen terme. De plus, l'A.F.S.S.O. a 56 ans d'existence, cela a permis de gérer un plan de risque.

3. Mme La Maire évoque les adhérents hors commune, il faudrait augmenter la cotisation ou demander aux communes de subventionner

Pascal souligne qu'un tarif plus élevé pour les adhérents hors commune est compliqué.

Ensuite, chaque section est libre de le faire ou pas. Lors du dernier Conseil d'Administration, cette piste n'a pas été retenue.

Quant à demander une subvention aux communes, Pascal explique que 16 demandes de subvention sont envoyées aux communes ayant plus de 8 adhérents inscrits à l'A.F.S.S.O., 10 communes répondent favorablement.

Pour info, il y a 105 communes concernées, 51 communes présentent un seul adhérent, ce n'est pas concevable d'envoyer un dossier de subventions

Puis, Pascal explique que des communes voisines ne donnent aucune subvention ou pratiquement rien.

Pour terminer, Pascal précise que nous sommes tous bénévoles, nous faisons de notre mieux. Les charges sont de plus en plus lourdes et compliquées, il faut être tolérant et accepter des erreurs tant que celles-ci ne mettent pas en péril les différentes institutions.

4. Cerfa Foot : Mme La Maire dit qu'elle était surprise qu'un Cerfa a été signé fin Décembre sans qu'elle en soit informé. L'information a été transmise par Alexandre lors d'une discussion, mais sans parler de Cerfa.

Pascal explique que le don a été transmis à l'A.F.S.S.O. Foot, et par conséquent, c'est l'A.F.S.S.O. qui a signé le Cerfa avant que les travaux ne soient terminés. Mme Le Maire ajoute que cela ne rentre pas dans les actifs de la commune.

Pascal conclut que, dorénavant, un courrier sera transmis pour accord.

5. Mezzanine :

Mme La Maire soulève le problème de la présence d'une chaise dans la mezzanine et explique que l'inventaire des chaises sur la salle PPR s'en trouve perturbé. Pascal estime que la présence d'une ou deux chaises doit être expliquée par un besoin réel (Dépôt de sac, de vêtements...etc...). Brigitte se propose d'investiguer.

6. Réunion du 25 Mars 2025

Pascal évoque l'invitation que les présidents de section ont reçu sauf les membres du bureau et les membres élus du Conseil d'Administration.

Mme La Maire est surprise et annonce qu'il s'agit d'une erreur et s'en excuse. En fait, l'invitation devait être envoyée à tous les Présidents de section.

Si un Président de section ne peut pas être présent, celui-ci peut se faire représenter, et si la section ne se sent pas concernée, celle-ci peut choisir de ne pas venir.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Cerfa Foot
- Mezzanine
- Dossier de subvention
- PV de réunion A.F.S.S.O. (Nouveau sujet)

Pascal remercie Brigitte de l'avoir accompagné

Pascal CAUCHOIS
Président A.F.S.S.O.

A circular stamp with the text 'A.F.S.S.O.' and 'Association Française des Sociétés de Sports de l'Orne' is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Martine RENAULT
Secrétaire A.F.S.S.O.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MR', is written over a horizontal line.